

Ferronnerie, Quincaillerie, Peinture Matériaux de Construction, Etc.

L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE METALLURGIQUE FRANÇAISE. (1)

Cette protection de l'Etat, tous les Cartells en jouissent. Aucun d'eux ne saurait donc en abuser contre un concurrent. D'autre part, l'octroi de tout avantage frauduleux à un seul producteur est impossible en Allemagne, tant par l'organisation intérieure du pays que par le caractère de ses habitants.

Le Cartell apparaît donc en Allemagne comme un puissant organisme d'union entre les industriels d'une même profession au lieu d'être, comme le trust américain, une arme de combat pour assurer la domination d'un seul. Au lieu de terrasser ses adversaires, il les amène le plus souvent à lui. Et comme il faut à un Cartell, pour vivre, grouper environ 90 p. c. des exploitants de la même catégorie d'une même industrie, il est conduit par la force des choses à fonctionner de telle façon que ceux qui n'en font pas partie puissent venir à lui sans dommage pour eux ni pour lui. C'est là une cause de modération automatique dans l'oeuvre du Cartell: il n'est en somme qu'une association des producteurs, s'entendant pour limiter la concurrence qu'ils se font. Laissant à chacun son individualité, il se borne à créer et à maintenir une très forte organisation commerciale commune. Mais ce n'est pas là chose facile.

Il est évident, et le problème est le même, qu'il s'agisse des Cartells allemands ou des comptoirs de vente français, que tous les industriels fabriquant un même produit sont, en théorie, toujours prêts à se syndiquer pour maintenir ou relever le prix du produit. Mais pour mieux vendre, il ne faut pas que la production totale des syndiqués dépasse les besoins de la consommation totale; et dans cette consommation totale, chaque associé veut que le chiffre de sa production soit le plus avantageux. Il faut donc limiter la production de chacun, établir pour chacun des quantum de participation, et il faut le faire en se préoccupant du développement nécessaire de l'industrie. C'est là la grande difficulté, car la puissance de production d'une usine est essentiellement variable, c'est souvent une simple question de mise de fonds. Si donc une usine a augmenté sa puissance de production pendant la durée du Cartell ou du Comptoir,

elle demandera une participation plus forte lors du renouvellement. De là l'origine de difficultés sans nombre. Elles sont résolues pratiquement, en Allemagne, par l'esprit de discipline remarquable des Allemands, qui se soumettent sans peine à un contrôle très rigoureux, inquisitorial, de leurs fabrications, de leurs machines, de leur production, et admettent que les inspecteurs du Comité directeur débarquent inopinément chez eux, inventorient les magasins, se fassent montrer la comptabilité et la correspondance. Ils paient même à l'occasion de très fortes amendes.

L'expérience montre que ces conditions, qui sont assez dures et que notre tempérament individualiste ne supporterait pas, sont cependant acceptées et que les Cartells ont répondu en somme aux espérances qui les avaient fait créer. La Commission constituée en 1902 par le gouvernement allemand pour examiner le bien-fondé des réclamations élevées contre eux, a conclu que les avantages des Cartells, au point de vue social et économique, balançaient certainement, et au delà, leurs inconvénients.

On sait qu'au point de vue de la métallurgie allemande, les deux Cartells les plus importants sont: le Syndicat des Fontes (Roheisen-Verband), à Essen, et le Syndicat des Aciéries (Stahlwerks-Verband).

L'ancien Syndicat des fontes de Dusseldorf, créé en 1897, qui a eu un rôle si important dans la stabilisation des prix de l'industrie métallurgique allemande, a été dissous le 31 décembre 1908 par suite des difficultés survenues avec les hauts fourneaux de l'est de l'Allemagne, au sujet de l'attribution par le Syndicat des Houilles de primes d'exportation aux hauts fourneaux de la région rhénan-westphalienne.

Mais après une courte période d'incertitude, le Syndicat des Fontes a été reconstitué le 29 juillet 1911 jusqu'au 31 décembre 1915. Il arrive donc à expiration en même temps que le Syndicat des Houilles.

Le contrat prévoit la constitution d'une réserve destinée à soutenir, en cas de besoin, les ventes à l'étranger. A cet effet, les adhérents paient une redevance de M. 0,25 par tonne.

Le Syndicat des Aciéries (Stahlwerks-Verband) a été constitué en 1904 pour faire suite à divers Syndicats partiels existant antérieurement; il a été renouvelé en 1907, puis le 1er mai 1912 pour une durée de cinq ans.

Il groupe les produits désignés sous le nom de produits A: demi-produits (lingots, blooms, billettes), matériel fixe de chemins de fer, et profilés. Pour ces produits, le Stahlwerks-Verband est le seul acheteur et vendeur et fixe les prix. Quelques chiffres sont nécessaires pour faire comprendre la puissance de cet organisme.

Le Syndicat allemand de l'Acier comprend vingt-huit Sociétés métallurgiques; le capital total engagé dans les entreprises peut être évalué à plus de deux milliards. Le nombre des ouvriers employés dans les usines du Syndicat dépasse deux cent mille. Les usines du Syndicat fabriquent presque tout l'acier brut que l'Allemagne consomme ou exporte: les expéditions du Syndicat se sont élevées en 1911 à 5,812,000 tonnes (produits A) et 6,383,000 tonnes (produits B).

L'organisation du Syndicat allemand de l'Acier est dans ses grandes lignes fort simple. Son but est de régler la production, en l'augmentant ou en la ralentissant, selon les besoins du moment. Chacune des vingt-huit Sociétés métallurgiques faisant partie du Syndicat a reçu, au moment de la formation du Syndicat ou de son renouvellement, un chiffre de participation spécifiant en tonnes la quantité d'acier brut qu'elle est autorisée à produire ou à mettre en oeuvre. Depuis le 1er juillet 1912, le total des participations (produits A) est de 6,602,479 tonnes. Ce chiffre est un maximum. Suivant la situation économique, le Comité de Direction du Syndicat déclare que les Sociétés ne devront produire que 90 p. c., etc., de leur chiffre de participation. Pour l'exercice 1910-1911, les expéditions représentent 86 p. c. des participations.

Les Sociétés appartenant au Syndicat sont, comme nous l'avons dit, à peu près les seules productrices en Allemagne de produits A, dont le Syndicat est seul détenteur et seul vendeur. Son effort tend donc tout naturellement à maintenir les prix sur le marché allemand, qui est son plus grand preneur, tandis que, sur les marchés étrangers, il peut écouler l'excès de la production des usines à des prix moins élevés, grâce aux réserves qu'il a constituées pour faire jouer les primes d'exportation. Le Syndicat, par l'effet de cette politique dite de "dumping", vend les produits A à ses clients étrangers meilleur marché qu'à ses clients allemands.

(à suivre)

(1) Voir "Le Prix Courant", du 15 novembre 1912.